

Nombre de conseillers en exercice :	22
Présents :	16
Votants :	20

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice Vavasseur, Maire de la commune de Ballon – Saint Mars.

Date de la convocation à la réunion du conseil municipal : 08 novembre 2023.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Cheutin Marie – Rallier Marie-Paule – Bellenfant Fabien – Bollée Yves – Brison Gilles – Champion Sylvain – Gallet Christine – Gangnery Patricia – Gousset Jocelyne – Grosbois Isabelle – Orange Damien – Pierrat Véronique – Roustel Roselyne – Supéra Christelle – Yvard Véronique.

Etaient absents et excusés :

Monsieur Ravenel Laurent ayant donné procuration à Monsieur Vavasseur Maurice ;
Monsieur Etcheberry Pierre ayant donné procuration à Madame Cheutin Marie ;
Monsieur Chartier Christophe ayant donné procuration à Madame Grosbois Isabelle ;
Monsieur Habert Pascal ayant donné procuration à Madame Gousset Jocelyne ;
Messieurs Laurent Patrice et Surmont Sébastien.

Madame Véronique Yvard a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité.

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°01-2023-11-14D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 17 octobre 2023 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ le 18 octobre 2023 (DIA n°07202323Z00029), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3, rue de Villeneuve cadastré section 301 AB n°511 ;
- ▶ le 18 octobre 2023 (DIA n°07202323Z0030), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 1, rue Principale cadastré section 301 AB n°216;
- ▶ le 6 novembre 2023 (DIA n°07202323Z0031), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 25, rue de Moulins cadastré section 301 AB n°420;
- ▶ le 18 octobre 2023 (DIA n°07202323Z0032), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3, rue du Paradis cadastré section 301 AB n°122 et 123.

2) DEVIS SIGNÉS

Date	Objet de la décision	Société retenue	Montant H.T.
23/10/2023	Végétalisation des cimetières	HUNAUDIÈRES MATERIAUX	916,67 €
27/10/2023	Vêtements de travail – services scolaire et périscolaire	L'ÉCHOPPE	846,50 €
27/10/2023	Plantation des cimetières	VÉGÉTAL SERVICES	2 791,13 €
27/10/2023	Cimetières : création d'allées piétonnes – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	ATESART	1 020,00 €
31/10/2023	Ancienne mairie annexe : création d'une rampe d'accès en acier	BARBET BRUNO	366,30 €
31/10/2023	Logement 4, Place de la République : remplacement de la chaudière gaz	SARL BOUTTIER	10 795,00 €
06/11/2023	Rue de Moulins : Réfection d'un trottoir	COLAS	2 096,15 €
08/11/2023	Salle communale Michel Lalos : chauffage : vidange et pose de deux circulateurs	DELABOUDINIÈRE	2 830,30 €
10/11/2023	Couvertures anti feu	TECC	83,00 €
13/11/2023	École publique Elisabeth et Robert Badinter : équipement informatique	CONTY	7 146,00 €
13/11/2023	Illuminations de Noël	SPIE	6 900,00 €

30 octobre 2023 : résiliation contrat statutaire avec la compagnie AXA au 31/12/2023. Adhésion nouvelle auprès de la compagnie GROUPAMA à compter du 01/01/2024 pour une durée de deux années.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

- **Licences IV** : situation des licences IV sur le territoire communal et information sur suite donnée quant à la demande de transfert de l'une d'elles vers une autre collectivité.
- **Droit de préemption urbain – bien cadastré section AB n°249 – 5, rue de Lansac Ouest** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du mémoire en défense déposé auprès du Tribunal administratif.
- **Recensement de la population**
L'équipe d'agents recenseurs (5 agents) est maintenant au complet. Madame Marie-Annick Le Maire assurera les fonctions de coordinatrice adjointe. Une rencontre sera organisée avant la fin du mois de novembre (présentation de l'équipe, informations sur la campagne de recensement, formations à venir...).
- **Fibre optique : nouvel adressage**
Les nouveaux panneaux de signalisation ainsi que les plaques des nouveaux numéros ont été livrés. La pose de ces derniers devrait intervenir dans les prochaines semaines.

N°02-2023-11-14D : ACQUISITION D'UN OUVRAGE HISTORIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une proposition d'achat d'un registre de l'ancien hôpital de la commune historique de Ballon (où se trouve actuellement l'actuelle mairie) appartenant actuellement à un collectionneur, Monsieur Pierre Brossard. Ce document retrace le fonctionnement de l'établissement mais également de la vie locale de 1803 à 1839.

Le prix de vente est proposé à 500 euros.

S'agissant d'un ouvrage inédit et d'intérêt historique local, le Conseil municipal après délibération avec une abstention décide d'acquérir cet ouvrage au prix net vendeur de 500 euros et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°03-2023-11-14D : INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par circulaire préfectorale du 2 novembre 2023 relative aux indemnités de gardiennage des églises communales. Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises est fixé pour l'année 2023 à 125,98 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant les édifices à des périodes rapprochées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accorde l'indemnité de gardiennage des églises au titre des années 2020 (120,97 €), 2021 (120,97 €), 2022 (120,97 €) et 2023 (125,98 €).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2023-11-14D : LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE MODIFIÉE LE 20 JUILLET 2023 : PROPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE SUR LA COMPOSITION DE LA NOUVELLE INSTANCE : « LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE »

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région en lieu et place de la Conférence des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il est proposé au conseil municipal de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif.

Membres votants : 120

La Présidente du Conseil régional ou son représentant ;

14 élus régionaux ou leur représentant ;

les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant ;

Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI) ;

le président de la Conférence Régionale des SCOT ;

16 Maires :

- 1 en PLU (Plan Local d'Urbanisme) et 1 en RNU (Règlement National d'Urbanisme) par département qui seront désignés en lien avec les 5 associations départementales de Maires et Président de communautés ;
- 1 par département désigné en lien avec les 5 associations départementales des Maires ruraux de France ;
- le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant ;
- 3 représentants de l'État désignés par le Préfet de Région.

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant ;
- 4 Présidents des PNR (Parcs Naturels Régionaux) ou leur représentant ;
- Président du CESER (Conseil Économique Social Environnemental de la Région des Pays de la Loire) ou son représentant ;
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant ;
- 3 Présidents des EPF (Établissement Public Foncier) ou leur représentant ;
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité émet un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- **Travaux de voirie – rue de Moulins et sécurisation rue d'Orne** : la première tranche de travaux – rue de Moulins est terminée. La deuxième tranche sera effectuée en fonction des aléas climatiques fin novembre/début décembre. Il en sera de même pour les travaux de sécurisation de la rue d'Orne.
- **Entretien des voies et des chemins communaux** : l'opération d'empierrement des chemins communaux assurée par le service technique a débuté. En attente de l'entreprise prestataire pour l'élagage des haies le long des voies et chemins communaux.
- **Éclairage public** :
 - Rue Verte : l'éclairage public du secteur de la rue Verte a été rétabli (problème d'alimentation électrique) ;
 - Rue de Moulins : l'entreprise Spie va intervenir très prochainement pour remplacer provisoirement un ensemble de lanternes défectueuses.
 - Relamping : Quelques points d'éclairage ne fonctionnent plus et nécessitent l'intervention de l'entreprise Spie. Cette dernière ayant donné priorité aux prestations de mises en place des illuminations sur le département en cette période de fin d'année, les actions nécessaires ne seront opérées qu'en début d'année prochaine.
 - Rappel des horaires d'éclairage public : il sera rappelé dans le prochain bulletin municipal le fonctionnement des horaires d'éclairage public : le soir, la mise en lumière s'effectue automatiquement au vu de la luminosité ambiante, l'extinction est fixée à 21 heures 30 (exception pour la place de la République et la place de l'école). Le matin, l'éclairage commence à 6 heures 30 et s'éteint automatiquement au vu de la lumière du jour.

- **Bâtiments communaux :**
 - Différentes interventions sur des toitures de bâtiments communaux sont attendues depuis un certain temps : une nouvelle relance va être effectuée auprès du prestataire mandaté par la collectivité.
 - Stade municipal : le service technique est intervenu pour un problème d'évacuation des eaux usées (un hydrocurage a été nécessaire). 2 points d'éclairage extérieur sur le stade ne fonctionnent plus : l'entreprise Spie a été mandatée pour procéder à la réparation voire au changement de ces point lumineux par des projecteurs leds.
- **Commission des travaux** : la commission des travaux élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal s'est réunie le vendredi 10 novembre 2023. Ont été étudiés les dossiers suivants :
 - chemin de la Cocherie : rétrocession partielle de l'assiette du chemin au profit d'une habitation riveraine ;
 - chemin de la Peur aux Prêtres : travaux de remise en état pour accès à une parcelle privée ;
 - grange chemin du Moulins de Thouars : destruction du bâtiment à mettre en œuvre après récupération des tuiles puis vente de la parcelle;
 - grange Pré Gerbault (près de la station de lagunage) : proposition réhabilitation du bâtiment (couverture et bardage) ;
 - Grange « Lember » rue de Moulins : réfection bardage à programmer.
- **Végétalisation et restructuration des cimetières :**
 - Les dernières plantations dans les cimetières sont programmées le 16 novembre prochain (toute la journée) et samedi matin 18 novembre. Tous les bénévoles et élus seront les bienvenus pour accompagner les agents du service technique lors de cette opération.
 - Présentation du projet d'aménagement mené par ATESART : restructuration des allées centrales et transversales des deux cimetières avec prise en compte du traitement des eaux pluviales.
 - Cimetière de Saint Mars : les haies arbustives situées latéralement seront arrachées et remplacées par des plantations de vivaces.
- **Création d'une aire de jeux** : Une visite de l'aire de jeux de la commune de Marolles-les-Braults va être programmée. Un plan topographique du futur lieu d'implantation est à prévoir.
- **Démarche participative « Ballon – Saint Mars et vous » (Auxilia)** : compte-rendu très positif concernant le 2ème atelier du 9 novembre dernier (une quarantaine de personnes présentes). Au cours de cette rencontre, les orientations concernant les 3 secteurs étudiés (place des Halles, ancien prieuré et Champ de foire) ont été redéfinies et priorisées. Le prochain comité de pilotage aura lieu le 19 décembre prochain à 10 heures 30.
- **Point sur l'ex gendarmerie – 5, rue Carnot** : Bornage du parcellaire effectué en vue de la future opération de construction de logements locatifs (quelques régularisations seront nécessaires).
- **Point rue de la Fuie** : réflexion quant à l'avenir du secteur en lien avec la future opération de constructions de logements locatifs sur le terrain de l'ex gendarmerie avec la question en particulier du stationnement dans cette partie de l'agglomération.

N°05-2023-11-14D : MAÎTRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION – PRESBYTÈRE – EX MAIRIE ANNEXE

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- ▶ **décide** de missionner Monsieur Pierre Mouton, architecte au sein du cabinet Made With afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre liée aux travaux de réhabilitation (couverture, menuiseries extérieures) du presbytère – ex mairie – rue François Nicolas ;
- ▶ **accepte** les honoraires à hauteur 5 600 euros Hors Taxe (soit 80 euros Hors Taxe par heure pour 70 heures estimées de travail) pour la phase 1 (diagnostic, études de projet et dossier de consultation des entreprises) puis à 6% du montant Hors Taxe final des travaux pour la phase 2 (marché de travaux, suivi de chantier, réception) ;
- ▶ **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°06-2023-11-14D : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (I.R.V.E.)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet du Département de mise en place de deux groupements de commandes pour d'une part, la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et d'autre part, pour en assurer la maintenance et la supervision.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La commune de Ballon – Saint Mars décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe
- Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Elle accepte de désigner comme coordonnateur de ces deux groupements de commandes le Département de la Sarthe.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal **décide** :

- d'entrer dans les deux groupements de commandes créés en vue, d'une part de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et d'autre part, d'en assurer la maintenance et la supervision,
- de valider la convention constitutive des deux groupements de commandes jointe en annexe et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer,
- de désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- de s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet et manifesté sa volonté de se lancer dans l'installation de bornes électriques.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

B – PERSONNEL COMMUNAL

N°07-2023-11-14D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées par :

- Madame Chantal Évrard, adjoint technique principal de 1^{ère} classe : intervention lors de la cérémonie du 11 novembre 2023 (3 heures de dimanche) ;
- Madame Brigitte Lambin, adjoint technique : intervention lors de la cérémonie du 11 novembre 2023 (3 heures de dimanche) ;
- Monsieur Arnaud Lenoir, adjoint technique : interventions le 3 novembre 2023 pour l'élagage du stade municipal (1 heure) et lors de la cérémonie du 11 novembre 2023 (1 heure 30) ;
- Monsieur Gwenaël Leduc, adjoint technique : interventions le jeudi 19 octobre 2023 (animaux errants : 2 heures) ; le mardi 24 octobre (gestion du chauffage – salle communale Michel Lalos : 1 heure) ; le mercredi 25 octobre 2023 (gestion de la fermeture de la porte principale de la mairie : 1 heure de nuit) ; le vendredi 27 octobre 2023 (gestion du chauffage – logement 4, Place de la République : 2 heures) ; le samedi 28 octobre 2023 (chute d'un arbre – rue de Moulins : 1 heure) ; le 11 novembre 2023 (intervention lors de la cérémonie officielle : 1 heure 30).

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 3 heures à Madame Chantal Évrard ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de dimanche de 3 heures à Madame Brigitte Lambin ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires d'1 heure et d'1 heure 30 de dimanche à Monsieur Arnaud Lenoir ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 6 heures, d'1 heure supplémentaire de nuit et d'1 heure 30 supplémentaires de dimanche à Monsieur Gwenaël Leduc ;

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de novembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Autres informations :

- Point sur le recrutement d'un adjoint technique : l'appel à candidature a été renouvelé via les sites emploi-territorial.fr et Pôle Emploi (la clôture des dépôts est fixée au 24 novembre 2023).
- Réception amicale de fin d'année : un apéritif dinatoire est organisé le jeudi 21 décembre 2023 : moment de convivialité entre les agents actifs et retraités ainsi que les élus.

C – AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les élus des éléments suivants :

- École publique Élisabeth et Robert Badinter : changement des horaires : lors du prochain conseil d'école sera proposée une modification des horaires du site de l'école maternelle (groupe 1 – rue Saint Laurent) et du site de l'école élémentaire (groupe 3 – rue du Général de Gaulle). Cette adaptation des horaires a pour objectif d'améliorer les contraintes horaires sur le temps méridien liées au transport scolaire (navette du midi), à la restauration scolaire (2 services) et à l'animation. Si ce projet est adopté par les membres du Conseil d'école qui se réunira le 23 novembre prochain, une période test sera envisagée. Cette période permettra à tous les acteurs de faire part le cas échéant, des difficultés rencontrées et d'envisager de nouvelles adaptations si besoin (une validation définitive des horaires se fera lors du 2^{ème} conseil d'école de l'année scolaire).
- Plan Vigipirate : Les enseignants assurent la surveillance des entrées d'école le matin sur les sites scolaires (groupes 2 et 3 : sites rue François Nicolas et rue du Général de Gaulle). La surveillance du groupe 3 (rue Saint Laurent) est effectuée par roulement par les élus (planification assurée jusqu'à la fin du mois de novembre 2023).
- Travaux effectués pendant les vacances de la Toussaint :
 - o portail de l'école maternelle repeinte ;
 - o commande de matériel informatique effectuée (renouvellement d'une partie de la flotte des portables et acquisition de tablettes et de casques).
- Projets de réhabilitation de l'école maternelle et de la cuisine du restaurant scolaire : Monsieur Pierre Mouton, architecte, a été mandaté pour déterminer une enveloppe financière prévisionnelle en vue de prendre rang dès à présent concernant les demandes de subventions auprès de différentes institutions. Monsieur le Maire a assisté ce jour, à un webinaire d'information sur les dispositifs d'appui et de financement mobilisables pour soutenir les projets en région Pays de la Loire suite au lancement du plan de rénovation des écoles par le Président de la République. Affaire à suivre.
- Marché de Noël : l'Association des Parents d'Élèves (APE) projette d'organiser un marché de Noël le samedi 9 décembre 2023. Une rencontre préparatoire aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à 10 heures pour l'organisation de cette manifestation (programmation, lieu, logistique...).

D – BUDGETS CHAMBRES D'HÔTEL ET LOTISSEMENTS

- Meublés de tourisme : une rencontre avec les représentants de la conciergerie était prévue le 13 novembre. Elle a été annulée et reportée à une date ultérieure.
- Indemnisation communauté de communes Maine Cœur de Sarthe : une indemnité de 15 000,00 euros a été votée par le conseil communautaire suite à la fin du bail emphytéotique entre l'établissement public et la collectivité et la non restitution de l'immeuble en parfait état.

E – ASSAINISSEMENT

- Mise en sécurité de la rue du Général de Gaulle : les travaux programmés par la société Pigeon sur le réseau d'assainissement ont été exécutés pendant les vacances de la Toussaint conformément aux prescriptions du service délégataire (remerciements renouvelés pour la qualité et le délai d'intervention malgré les aléas climatiques).
- Pompe de relevage – rue François Nicolas : Restitution de l'étude de faisabilité par la société NTE faite le 20 octobre dernier. Affaire à suivre.
- Délégation du service public d'assainissement collectif : une réunion de bilan a eu lieu le 26 octobre 2023 : la prestation et la collaboration de la société Pigeon sont à ce jour très positives (curage de la station de lagunage, gestion des réseaux et en particulier la gestion délicate de la rue du Général de Gaulle).
- Travaux de réseaux – centre-bourg : attente des documents de consultation finalisés de la part du maître d'œuvre.

F – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Comice agricole : lecture du courrier de l'association cantonale qui souhaite relancer la manifestation du comice sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Selon le calendrier établi par l'association cantonale, la manifestation pourrait se dérouler sur la commune en 2029. Les membres du conseil municipal sont favorables sur le principe au retour de cette manifestation. Le conseil municipal n'est donc pas opposé a priori à ce que la commune accueille cet événement en 2029 sous réserve que les modalités en soient préalablement définies conjointement et tout en soulignant qu'il appartiendra à l'équipe municipale alors en place (renouvellement des conseils municipaux en 2026) d'en décider et d'en confirmer la volonté.
- France Services : décision de l'État de renforcer son investissement sur le dispositif France Services. La contribution annuelle s'établit aujourd'hui à 35 000 euros par structure. Cette aide passera à 40 000 euros en 2024, puis 45 000 euros en 2025 pour atteindre un financement annuel de 50 000 euros à partir de 2026.
- Portage de repas à domicile : suite à un accident de travail pendant le temps du service de portage de repas à domicile, une rencontre a eu lieu avec les agents concernés afin de faire un bilan de fonctionnement mais également d'apporter certains éléments correctifs.
- Bulletin municipal : En vue de la prochaine parution (fin d'année), le retour des articles devra être fait pour le 28 novembre prochain. Une rencontre a eu lieu avec les résidents du foyer des Érables : une adaptation de la communication (le bulletin municipal en particulier) est à l'étude.
- Manifestation Peintre dans le Bocage 2024 : cet événement aura lieu sur la commune en 2024. Une première rencontre préparatoire a été organisée avec l'Office du tourisme Maine Cœur de Sarthe.
- Bibliothèque municipale : le concert sur le thème des « Beatles » a été un franc succès. Une conférence sur le thème une poésie : « pourquoi, pour qui et comment ? » sera organisée dans le cadre du prix Joël Sadeler.
- Noël : l'installation des décorations aura lieu le 25 novembre et le 28 novembre 2023 (décoration des jardinières).
- Prochaines dates :
 - information sur les régies de recettes : 4 décembre 2023 ;
 - commission des finances : 7 décembre 2023 ;
 - conseil municipal : 12 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures 45.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	Procuration à Maurice Vavasseur
3	CHEUTIN	Marie	
4	ETCHEBERRY	Pierre	Procuration à Marie Cheutin
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	
7	HABERT	Pascal	Procuration à Jocelyne Gousset
8	GOUSSET	Jocelyne	
9	BRISON	Gilles	
10	ROUSTEL	Roselyne	
11	CHAMPION	Sylvain	
12	BOLLÉE	Yves	
13	GALLET	Christine	
14	GANGNERY	Patricia	
15	YVARD	Véronique	
16	GROSBOIS	Isabelle	
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	Absent excusé
20	CHARTIER	Christophe	Procuration à Isabelle Grosbois
21	ORANGE	Damien	
22	SURMONT	Sébastien	Absent excusé